

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 08**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 21*

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34) - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

36. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE FRANCOISE MONTAGNE

P.J : *modèle convention cadre de partenariat MEDIATHEQUE.*

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le développement de l'accès à la culture et à la lecture est un enjeu fondamental pour la commune. Dans ce cadre, la médiathèque municipale Française Montagne joue un rôle essentiel en tant que service public, contribuant à la politique culturelle et éducative de la collectivité.

La présente convention cadre a pour objectif de formaliser le partenariat entre la médiathèque municipale et les co-signataires de cette convention, dans le but de favoriser l'accès à la culture et la lecture pour les publics de la structure partenaire, en offrant un accompagnement adapté et des services mutualisés.

Il est fixé pour objectif, par le biais de la sélection d'ouvrages de qualité, de favoriser le plaisir de la lecture auprès du public. La médiathèque s'engage également à proposer des activités variées, visant à développer la créativité et à encourager l'ouverture culturelle. Par ailleurs, ces actions contribuent à l'autonomisation du public dans ses recherches documentaires, renforçant ainsi l'accès à la culture et à la connaissance.

La convention est valable pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, et pourra faire l'objet d'avenants en fonction des évolutions des projets ou des besoins des parties.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, monsieur le maire demande à mesdames et messieurs les élus de bien vouloir l'autoriser à signer la convention cadre de partenariat dans les conditions précisées ci-dessus.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention cadre de partenariat dans les conditions précisées ci-dessus.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT